Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 022-200065571-20251215-2025_12_102-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de BON REPOS SUR BLAVET (22570)

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

BON REPOS SUR BLAVET

Séance du quinze décembre 2025

Le quinze décembre deux mille vingt-cinq
A dix-neuf heures

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Raoul RIOU, maire

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
18	18	17

Présents :
Mmes Sylviane AYMÉ, Christine BENOT, Magalie HELLOCO, Corinne LE BIHAN, Françoise LE CAM, Sandra LE NOUVEL, Magalie MOY, Germaine MURZEAU.

M. Nicolas BENOIT, Jean-Robert LAOT, Cyril LE FUR, Lionel LE MADEC, Sébastien L'HERMITE, Raoul RIOU, Philippe RONCE, Ludovic VICENT.

Date de la convocation
08/12/2025

Absents : Gilles du PONTAVICE

Absent(e)s excusé(e)s : Antoine STEVENS a donné pouvoir à Corinne LE BIHAN

Date d'affichage
08/12/2025

A été nommée secrétaire de séance : Magalie MOY

Numéro de la Délibération :
2025-12-102

Adhésion à Dephy Collectivités

M. Le maire explique à l'assemblée a été sollicitée pour adhérer au réseau « Dephy Collectivités Bretagne ».

Dephy collectivités Bretagne est un réseau d'échanges sur les aménagements et les techniques vertueuses en matière de gestion des espaces publics, qui vise à diffuser les pratiques écologiques sur l'ensemble du territoire breton.

Les objectifs principaux de ce réseau sont principalement le partage des techniques, la création de réseaux d'échanges avec des visites sur le terrain…

Pour rappel, l'adhésion vous offre l'accès à :

- Des **retours d'expérience** chiffrés et détaillés, de rapports d'expérimentations, de vidéos… (+ de 50 publications déjà !)
- Des **rencontres techniques** sur le terrain, 1 à 2 fois par mois et des webinaires
- Une **multitude de ressources** accessibles en ligne : *outils de communication personnalisables, « docuthèque », indicateurs technico-économiques, listes de plantes…*

Il précise que l'adhésion est de 0.10 €/habitant/an pour les communes et 0.05 €/habitant/an pour les communes démonstratives avec un montant d'adhésion minimum de 100 € et maximum de 750 €.

Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 022-200065571-20251215-2025_12_102-DE

La commune adhèrerait en tant que commune (0.10€/hbt) soit 124.80 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'adhérer au réseau « Dephy Collectivités Bretagne » pour un montant d'adhésion de 124.80 €.

Le Maire	La secrétaire de séance
Raoul RIOU	Magalie MOY
	